



# Groupe de travail « Plan de transformation écologique du MASA » du 19 juin 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 20 juin 2024

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur, Sandrine Lombard, Fabienne Durand.

Ce groupe de travail était présidé par le sous-directeur de la logistique et du patrimoine (SDLP) qui a donné le cadre de ce plan qui concerne l'administration centrale et les établissements publics.

Les DRAAF ne sont pas concernées car elles dépendent des plans des préfectures de région.

Les enjeux environnementaux sont importants et connus du grand public. La France est engagée pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : - 22 % d'ici 2027 et - 80 % d'ici 2050.

## Présentation du plan

Le MASA décline la planification écologique de l'État avec la volonté de rendre les agents acteurs du changement par des itérations simplifiées (capitaliser les bonnes initiatives). Le pilotage est confié au secrétariat général du ministère. Le sous-directeur de la logistique et du patrimoine assure le rôle de responsable du Service Public Ecoresponsable (SPE) pour le ministère.

Ce plan vise à mettre en cohérence un ensemble de plans (formation à la transition écologique, feuille route numérique, achats durables, sobriété énergétique, décarbonation de l'État, etc..).

Il prévoit 50 actions regroupées en 15 mesures et 6 axes :

- Axe 1 : Mieux outiller (former et suivre les émissions de Gaz à Effet de Serre -GES-),
- Axe 2 : Mieux se déplacer (domicile-travail, déplacements professionnels, verdir les moyens de déplacement, compenser les émissions),
- Axe 3 : Mieux produire et mieux consommer (produits durables, numérique écoresponsable, réduire les déchets),
- Axe 4 : Mieux se nourrir (alimentation respectueuse de l'environnement),
- Axe 5 : Mieux gérer les bâtiments de l'État (réduire la consommation énergétique, réduire l'empreinte environnementale, rénovation),
- Axe 6 : Mieux protéger et valoriser nos écosystèmes (gestion durable des espaces, préservation de la ressource en eau)



Les organisations syndicales demandent si un accord ministériel pourrait être discuté avec elles sur ce thème de la transformation énergétique.

Ce n'est pas prévu à ce stade, mais l'administration prend acte de la demande.

## Tableau de bord et suivi du plan de transformation

Le tableau de bord décline, au sein de l'administration centrale et pour chaque axe, un chef de projet SPE (Services Publics Ecoresponsables) et des services contributeurs. Pour les établissements publics, un seul référent SPE est désigné pour l'établissement. Il est en contact avec le responsable SPE du ministère.

Le sous-directeur de la logistique et du patrimoine intervient au sein de la CODAC et du CODIR SG pour informer de l'avancée du plan.

L'élaboration du plan avec les différentes contributions a démarré en janvier 2024. Un point trimestriel est prévu. Le pilotage stratégique se fait au niveau des directions d'administration centrale tous les 6 mois. Le plan a été transmis au Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) le 31 mai dernier.

### Financement :

Le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) a transmis une note de cadrage pour le fonds de transformation écologique dit « fonds vert ». Il a vocation à cofinancer les actions du plan en prenant en charge les surcoûts. Le fonds permet notamment de faciliter la mobilité douce (vélos), l'achat de véhicules électriques, la restauration collective ou la désartificialisation des parkings.

Le MASA a sollicité un financement de 1,183 M€ pour un investissement total de 2,366 M€ générant une économie de 533 K€, principalement sur le volet alimentation.

Seulement 44 k€ ont été accordés en mars 2024. Le second appel à projet de juin 2024 a permis d'obtenir 300 k€ environ.

### Détail de certains axes et mesures :

Sur l'axe, « **mieux outiller** », le MASA fait un suivi de ses émissions via un prestataire mais seulement tous les 3 ans. Un partenariat avec le MTECT est prévu pour pouvoir calculer chaque année et mesurer l'évolution.

Sur le volet « **mieux se déplacer** », le MASA compense ses émissions de gaz à effet de serre en achetant des contributions dans les projets français sur le volet forêt et agriculture. Le MASA est aussi dans la démarche de réduire les trajets en avion.

La **gestion des bâtiments** est un enjeu majeur pour le ministère. Tout rénover mobiliserait un investissement financier trop important à court et moyen terme. Le MASA fait des rénovations mais l'administration souhaite aussi la réduction des espaces. Actuellement entre 30-40 % des bureaux ne sont pas occupés tous les jours (télétravail notamment) ; le MASA peut réduire les espaces en adéquation avec les directives de la direction de l'immobilier de l'État.

Les organisations syndicales ont revendiqué leur opposition à du flex-office pour réduire les espaces de travail, mais l'administration estime que la réduction des surfaces peut se faire sans imposer le flex-office. La réduction des espaces de bureau permet aussi de créer des espaces de convivialité et des salles de réunion. En terme de flex-office, une expérimentation est en cours à la SDLP avec un accompagnement d'un ergonome et d'un « space planner ». Les agents concernés à la SDLP sont favorables pour tester. Il n'y a pas d'opposition. Certains agents ont exprimé des réserves. Le principe est d'expérimenter dans quelle activité ce serait possible.

Pour les agents qui viennent tous les jours, le Flex n'a aucun sens. Si du flex-office est envisagé dans le futur, il y aura nécessairement un accompagnement (ergonome et space planner).

Sur l'axe « **Mieux produire et mieux consommer** », le MASA s'est doté d'un plan de sobriété numérique. Le matériel informatique est recyclé et n'est remplacé que s'il ne peut plus fonctionner. Auparavant, il était remplacé tous les 5 ans environ.

L'UNSA est intervenue pour rappeler la nécessaire concertation et acceptation des agents en discussion avec les organisations syndicales. Il faut évaluer la démarche avec un avis des agents. Elle est aussi vigilante à ne pas reporter la dépense de fonctionnement sur les agents pour permettre au MASA de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (EGES) sans pour autant réduire les EGES au niveau collectif. Le numérique, le cloud, les mails ont un impact EGES très important.

**Réponse de l'administration :** le MASA partage le principe de la concertation et de l'acceptation des agents. Le télétravail est effectivement générateur de gaz à effet de serre (consommation énergétique non compensée par l'absence de déplacements). La réduction des surfaces de bureau est un axe pour compenser ces émissions tout en permettant aux agents d'avoir accès au télétravail.

En ce qui concerne la question sur le mobilier actuel qui est remplacé par du mobilier adapté à des bureaux partagés, l'administration indique que si un changement est nécessaire, le mobilier est recyclé (associations, autres administrations, autres collectivités), mais il n'est plus jeté.

Pour ce qui est des tiers lieux pour le télétravail, elle estime que l'utilisation de tiers lieux ne fonctionne pas bien. Les expérimentations sont mitigées car les agents préfèrent travailler chez eux s'ils ne sont pas au bureau.

Enfin, sur le sujet de l'innovation en terme d'espace de travail, le site de Maine (proche de la gare Montparnasse) est en cours de rénovation. Le MASA prévoit 40 espaces de travail pour les agents publics, qui ne seront pas réservés aux seuls agents du MASA. L'accès réseau est une problématique à réfléchir car toutes les administrations n'utilisent pas les mêmes modalités de sécurité et de connexion.

Une prochaine réunion sera programmée pour présenter une mesure en particulier : l'action du numérique (rentrée scolaire).

L'UNSA a sollicité une réunion portant plutôt sur les déplacements qui représentent 34 % des EGES du ministère (évaluation 2020).

L'administration en a pris note. A ce stade, l'impact est en cours d'évaluation ; faire un GT en septembre sur ce thème est trop tôt. Le sujet numérique est plus opérationnel et en cours d'application. Des résultats plus concrets seront présentés.

**Prochain GT prévu le 24 septembre après midi**